



Conseil de sécurité

Soixante-quatorzième année

8450^e séance

Mercredi 23 janvier 2019, à 10 heures
New York

Provisoire

Président : M. Vargas Maldonado (République dominicaine)

Membres :

Afrique du Sud	M. Matjila
Allemagne	M. Heusgen
Belgique	M. Pecsteen de Buytswerve
Chine	M. Wu Haitao
Côte d'Ivoire	M. Moriko
États-Unis d'Amérique	M. Cohen
Fédération de Russie	M. Nebenzia
France	M. Delattre
Guinée équatoriale	M. Ndong Mba
Indonésie	M ^{me} Marsudi
Koweït	M. Alotaibi
Pérou	M. Meza-Cuadra
Pologne	M ^{me} Wronecka
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M ^{me} Pierce

Ordre du jour

Lettres identiques datées du 19 janvier 2016, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2016/53)

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie (S/2018/1159)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Lettres identiques datées du 19 janvier 2016, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2016/53)

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie (S/2018/1159)

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de la Colombie et de Cuba à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil de sécurité, je souhaite chaleureusement la bienvenue à S. E. M. Carlos Holmes Trujillo García, Ministre des relations extérieures de la République de Colombie.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Carlos Ruiz Massieu, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Ruiz Massieu.

M. Ruiz Massieu (*parle en espagnol*) : Je suis très heureux d'avoir l'occasion de prendre la parole au Conseil de sécurité pour la première fois alors que celui-ci examine le rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie (S/2018/1159). Je salue la participation à la présente séance du Ministre colombien des relations extérieures, M. Carlos Holmes Trujillo García, et du Haut-Conseiller pour l'après-conflit, M. Emilio José Archila. Je saisis également cette occasion pour leur exprimer ma reconnaissance après le chaleureux accueil que j'ai reçu dans leur pays.

(l'orateur poursuit en anglais)

Les événements tragiques qui se sont produits la semaine dernière à Bogota nous rappellent une fois de plus qu'il est urgent de mettre un terme à la violence et qu'il faut poursuivre les efforts visant à garantir un avenir plus pacifique à tous les Colombiens. Le Conseil

et le Secrétaire général ont condamné de manière vigoureuse et catégorique l'attentat à la voiture piégée commis contre l'École de police General Santander le 17 janvier, qui a fait 21 morts et plusieurs dizaines de blessés. Le 21 janvier, l'Armée de libération nationale (ELN) a revendiqué la responsabilité de cette attaque. La prompte dénonciation de cette attaque par l'ensemble des acteurs politiques colombiens et les marches organisées dans tout le pays dimanche dernier ont montré que le rejet de la violence fait l'objet d'un consensus toujours plus large parmi les Colombiens, ce que le Secrétaire général souligne dans son rapport comme étant un des dividendes de la paix. Il faut continuer de cultiver ce consensus.

Depuis que j'ai pris mes fonctions le 7 janvier, j'ai rencontré des interlocuteurs clefs pour la Mission, notamment des représentants du Gouvernement colombien, de la Force alternative révolutionnaire du peuple (FARC), de la société civile et de la communauté internationale. J'ai tenu des réunions initiales productives avec le Président Duque Márquez, le Ministre des relations extérieures Trujillo, le Haut-Conseiller Archila et le Haut-Commissaire pour la paix, Miguel Ceballos. J'ai également rencontré des dirigeants de la FARC à Bogota et je me suis rendu dans deux secteurs territoriaux de formation et de réintégration dans les départements d'Antioquia et Caquetá. Ces visites ont confirmé la ferme volonté des ex-combattants de travailler et de trouver leur place au sein de la société, mais aussi l'incertitude qu'ils sont nombreux à ressentir en ce qui concerne leur sécurité, y compris leur sécurité juridique et leur avenir économique. Je me suis entretenu avec des représentants de la société civile, notamment des organisations de femmes, et avec les Présidents de la Juridiction spéciale pour la paix et de la Commission chargée d'établir la vérité et de garantir la coexistence et la non-répétition du conflit, qui ont tous souligné leur attachement au processus de paix et l'importance qu'ils accordent au travail de la Mission.

Durant mes réunions avec le Coordonnateur résident et les membres de l'équipe de pays des Nations Unies, nous avons parlé de l'importance que revêt leur partenariat avec la Mission en ce qui concerne la réintégration et les garanties juridiques et de sécurité, et nous avons abordé la question de leur appui complémentaire à la mise en œuvre des accords portant sur le développement rural, la participation politique, la justice transitionnelle et le remplacement volontaire des cultures illicites. Nos discussions ont également porté sur la coopération concernant les dimensions transversales

de l'égalité des sexes, des affaires ethniques, de la protection de l'enfance et des jeunes.

Il me plaît d'annoncer que le Forum gouvernemental de haut niveau sur l'égalité des sexes, qui est responsable de l'application des dispositions relatives à la problématique femmes-hommes de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, s'est réuni pour la première fois le 16 janvier.

La mise en place de la Commission chargée d'établir la vérité, qui a entamé un mandat de trois ans visant à promouvoir la vérité et la réconciliation, constitue une étape importante. Le 16 janvier, la Juridiction spéciale pour la paix, à qui a été confiée une des dimensions les plus sensibles de tout processus de paix – la justice transitionnelle – a achevé sa première année d'activité. Pour donner une idée des enjeux, les cinq procédures lancées durant la première année d'activité de la Juridiction spéciale pour la paix visent à établir la responsabilité d'actes violents qui ont touché pas moins de 32 000 victimes.

Le traitement des affaires dont est saisie la Juridiction spéciale se poursuit. Celle-ci a recueilli les témoignages de 46 membres des forces armées à propos d'exécutions extrajudiciaires. Il y a deux jours, elle a annoncé que 31 membres dirigeants de la FARC seraient également appelés à comparaître en personne pour apporter leur témoignage concernant la responsabilité individuelle et collective des enlèvements. Comme l'a souligné le Conseil de sécurité avec insistance, il reste essentiel de respecter l'indépendance et l'autonomie de la Juridiction spéciale et de lui fournir l'appui requis pour lui permettre de fonctionner efficacement.

En ce qui concerne la réintégration économique des anciens membres des Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire (FARC-EP), je salue l'adoption de nouveaux projets productifs par le Conseil national de réintégration et je me félicite des progrès réalisés dans le décaissement des fonds à cet effet. Le défi, comme le souligne le rapport et comme l'ont confirmé mes premières discussions et visites sur le terrain, consiste maintenant à accélérer ces efforts et à garantir leur viabilité pour continuer d'acquérir des terrains et de développer des marchés pour les biens et services produits, notamment avec la participation des gouvernements locaux et du secteur privé.

Je salue la décision prise en décembre par le Gouvernement de prolonger la distribution de vivres

aux ex-combattants dans les secteurs territoriaux de formation et de réintégration pour huit mois supplémentaires. Il est prévu que cette aide ainsi que les services de santé et d'éducation et les allocations mensuelles versées à tous les anciens membres des FARC-EP prennent fin en août.

Un défi à court terme consiste à définir le statut des 24 secteurs territoriaux, dont l'autorisation actuelle arrivera à expiration le 15 août. Il s'agit d'une source de préoccupation et d'incertitude pour les milliers d'anciens membres des FARC-EP qui résident dans ces secteurs. J'accueille avec satisfaction la récente déclaration publique de M. Archila, dans laquelle il a assuré aux participants au processus de réintégration qu'une solution serait trouvée, sur la base du recensement des personnes qui vivent et travaillent dans ces secteurs. Il faudra toutefois un effort concerté pour gérer les incidences juridiques, financières et autres et arriver à un ensemble des propositions convenues d'un commun accord. En conséquence, il n'y a pas de temps à perdre pour s'entendre sur la voie à suivre.

En ce qui concerne la réintégration politique, le 27 octobre, le parti FARC participera pour la première fois aux élections régionales et locales, franchissant ainsi une nouvelle étape dans sa participation politique. Pour garantir la sécurité de la FARC dans le contexte de ses activités politiques locales durant le prochain cycle électoral, le Comité technique chargé de la sécurité et de la protection a commencé à élaborer un plan de protection. L'élection présidentielle qui s'est tenue en Colombie en 2018 a été la plus pacifique organisée depuis des décennies. Pour faire en sorte que les élections de cette année se déroulent dans les mêmes conditions, et compte tenu des préoccupations particulières relatives à la FARC, des mesures globales de prévention et de protection devront être mises en place afin de garantir la sécurité des candidats de tous les partis, ainsi que des communautés et de leurs dirigeants.

La vague d'assassinats de figures de la société civile survenue durant les premiers jours de l'année est venue accentuer les graves inquiétudes exprimées à cet égard par le Secrétaire général dans son rapport et par le Conseil à maintes reprises. Sept dirigeants, six hommes et une femme, ont été tués au cours des sept premiers jours de janvier et 31 attaques ont été signalées dans 10 départements depuis la publication du rapport. Selon les enquêtes menées par le Bureau du Procureur général, les trois quarts de ces assassinats sont commis par des groupes criminels et des groupes armés

illégaux. Les responsables ciblés sont des membres de conseils électoraux locaux, des dirigeants qui participent aux processus d'aménagement des terres ou participent activement au programme de remplacement volontaire des cultures, ou encore des dirigeants de communautés autochtones.

Le Président Duque Márquez a fait part de sa volonté personnelle de régler ce problème. Le Gouvernement a indiqué avoir activé son plan d'action pour la protection des figures de la société civile et des responsables locaux, des défenseurs des droits de l'homme et des journalistes dans certains départements. Les Ministres de la défense et de l'intérieur et le Haut-Commissaire pour la paix ont été chargés de déterminer les mesures supplémentaires qu'il convient de prendre. L'Inspecteur général a appelé à la mise en œuvre d'une série d'engagements figurant dans le Pacte national pour la vie et la protection des figures de la société civile et des défenseurs des droits de l'homme, approuvés par le Gouvernement et les représentants de la société civile en août.

Je demande instamment que ces mesures soient rapidement mises en œuvre et qu'elles soient associées à l'ensemble des efforts visant à garantir une présence effective de l'État dans ces zones. Je salue la décision du Président Duque de convoquer la Commission nationale des garanties de sécurité le 30 janvier, étant donné qu'elle est chargée de définir une stratégie visant à démanteler les groupes armés criminels et illégaux, avec la participation de la société civile.

En plus des 14 membres des FARC-EP qui ont été tués au cours de la période considérée dans le rapport du Secrétaire général, deux autres membres ont été tués cette année. Au total, 87 membres ont été tués depuis la signature de l'Accord de paix, ce qui souligne l'importance d'assurer une sécurité effective pour les nouvelles zones d'habitation en dehors des secteurs territoriaux de formation et de réintégration, où la grande majorité de ces meurtres ont été commis.

La sécurité des communautés, des dirigeants et des membres des FARC-EP est en fin de compte liée à la capacité de l'État de mettre en place une présence civile et de sécurité intégrée dans les zones touchées par un conflit. Le plan « La paix par le droit » du Gouvernement fournit une feuille de route pour atteindre cet important objectif. Il s'appuie sur les 16 programmes de développement axés sur les territoires convenus dans le cadre de l'Accord de paix et les lie plus clairement à l'aide apportée à près de 100 000 familles dans le cadre

du programme volontaire de substitution de cultures, ainsi qu'à la réintégration d'anciens membres des FARC-EP. Comme l'a déclaré le Secrétaire général, il est désormais urgent de traduire ce plan et d'autres plans en actions concrètes qui changent la donne sur le terrain.

Avant de terminer, je voudrais rendre hommage aux importantes contributions apportées au cours des trois dernières années et demie par mon prédécesseur, M. Jean Arnault. Je m'associe aux nombreux Colombiens qui l'ont remercié du rôle important qu'il a joué dans le processus de paix. Je voudrais souligner que ce que j'ai constamment entendu chez les Colombiens au cours de mes premières semaines sur le terrain, c'est combien ils apprécient l'appui et l'assistance de la communauté internationale et comptent sur cet appui et sur cette assistance tandis qu'ils s'efforcent de surmonter les nombreux obstacles qui entravent la consolidation de la paix. La participation et l'appui continus du Conseil de sécurité resteront des piliers essentiels du processus de paix en Colombie. J'assure les membres du Conseil de la détermination de la Mission à accomplir la tâche que le Conseil de sécurité lui a confiée.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Ruiz Massieu de son exposé et des informations qu'il a fournies ce matin.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M^{me} Pierce (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais, Monsieur le Président, vous souhaiter une nouvelle fois la bienvenue au Conseil de sécurité. Nous vous remercions de votre présence parmi nous aujourd'hui. Je voudrais également souhaiter la bienvenue au Ministre des relations extérieures de la Colombie, qui nous a déjà rendu visite, et que nous remercions d'être à nouveau parmi nous.

De même, nous souhaitons chaleureusement la bienvenue au Représentant spécial à l'occasion de sa première intervention devant le Conseil. Je pense que lui et son équipe ont pris un très bon départ en l'espace de deux semaines seulement, et son exposé était très utile. Nous l'en remercions vivement.

Je voudrais commencer par réitérer nos condoléances à tous ceux qui ont été touchés par l'attentat à la bombe perpétré à Bogota la semaine dernière. Rien ne justifie une telle violence, et nous condamnons les actes terroristes sous toutes leurs formes. Le Conseil a été en mesure, et c'est une bonne chose, de publier une déclaration (SC/13671). Je pense que cette attaque

souligne l'importance de la fin du conflit armé avec les Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire (FARC-EP). Elle nous rappelle l'importance de poursuivre les travaux pour mettre en œuvre l'Accord de paix afin de consolider la paix et de renforcer la stabilité. Je pense qu'il est très important que l'accent ait aujourd'hui été mis sur la mise en œuvre de l'Accord de paix.

Je voulais commencer mon intervention là où le Représentant spécial a terminé la sienne, en disant que je pense que le Conseil est heureux d'appuyer la Colombie dans cet important processus, et qu'il est uni dans cette entreprise. Comme l'a indiqué le Représentant spécial, l'appui du Conseil est un pilier essentiel pour aider la Colombie à mener à bien un processus de paix fructueux. En tant que rédactrice, je peux promettre aux représentants de la Colombie ici présents que nous ferons tout notre possible pour veiller à ce que cet effort se poursuive.

Je voulais également saluer les mesures que le nouveau Gouvernement colombien a prises au cours des trois derniers mois, notamment pour la réintégration effective d'anciens membres des FARC-EP et pour le développement rural intégré, en particulier par l'intermédiaire des programmes de développement axés sur les territoires. J'ai été très intéressée par ce que le Représentant spécial avait à dire sur l'économie, en particulier en ce qui concerne l'éducation et l'alimentation, et par ce qu'il se passe dans les 24 territoires. Il est très positif d'avoir autant de détails.

Je pense que nous partageons les espoirs exprimés dans le rapport du Secrétaire général (S/2018/1159), à savoir que le plan « La paix par le droit » de la Colombie peut apporter à la fois sécurité et développement économique dans les anciennes zones de conflit, et nous voyons l'année à venir comme une occasion pour le Gouvernement de consolider et d'approfondir les réalisations accomplies ces deux dernières années depuis la signature de l'Accord de paix. Mais, comme l'a également dit le Secrétaire général, les défis sont considérables et, en particulier, je voudrais profiter de la séance d'aujourd'hui pour souligner deux questions qui, selon nous, méritent que le Gouvernement colombien y prête une attention urgente.

Premièrement, nous partageons l'inquiétude du Secrétaire général face au nombre croissant d'assassinats de défenseurs des droits de l'homme et de figures de la société civile par des groupes criminels organisés qui

se disputent le territoire rural. Le Représentant spécial nous a donné quelques détails supplémentaires sur cette question. La non-présence de l'État et la persistance de la violence dans ces zones risquent de saper le processus de paix si les citoyens perdent confiance en la capacité de l'État d'assurer la sécurité et de garantir des possibilités économiques.

Deuxièmement, nous souscrivons à l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur d'une coordination accrue entre les institutions publiques. Il est indispensable d'adopter une approche cohérente et globale face aux problèmes de sécurité et de développement dans les anciennes zones de conflit. Le plan « La paix par le droit » reconnaît la nécessité de coordonner la mise en œuvre avec d'autres politiques en matière de sécurité, de drogue et de protection des dirigeants. Il sera essentiel de rassembler ces plans, et surtout de faire en sorte qu'ils donnent des résultats, pour prévenir de nouveaux cycles de violence.

Je voudrais terminer mon intervention en remerciant également M. Jean Arnault, l'ancien Représentant spécial, de sa contribution considérable au processus de paix en Colombie, et réitérer une fois encore notre plein appui au nouveau Représentant spécial et au Ministre des relations extérieures de la Colombie, M. Trujillo García. Nous sommes pleinement déterminés à travailler avec lui, comme l'est le reste du Conseil, alors que son pays s'efforce d'instaurer une paix durable et soutenue.

M. Cohen (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Nous souhaitons la bienvenue au Président au Conseil de sécurité aujourd'hui; c'est une excellente nouvelle qu'il soit de nouveau parmi nous. Nous remercions le Représentant spécial, M. Ruiz Massieu, de son exposé. Nous attendons avec intérêt de le voir assumer son rôle avec dynamisme alors que nous ouvrons le prochain chapitre de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie. Nous remercions également l'ancien Représentant spécial, M. Jean Arnault, de ses contributions exceptionnelles au processus de paix en Colombie. Nous souhaitons chaleureusement la bienvenue à nos proches partenaires du Gouvernement colombien, le Haut-Conseiller pour l'après-conflit, M. Archila, et le Ministre des relations extérieures, M. Trujillo García. Nous les remercions de leur présence parmi nous aujourd'hui.

Le 24 novembre, les Colombiens ont célébré le deuxième anniversaire de l'Accord de paix final. Depuis la signature de l'Accord final pour la fin du conflit et la

construction d'une paix stable et durable, la Colombie est une source d'inspiration pour la paix, non seulement dans la région, mais partout dans le monde. Les gains de cette paix sont indéniables. Ces deux dernières années, les Colombiens ont mis de côté plus d'un demi-siècle de combats, ont organisé des élections pacifiques et ouvertes à tous, ont mis en place des institutions de justice transitionnelle et ont garanti un développement et une gouvernance dans les zones reculées du pays.

Nous pensons que la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie a été essentielle à cette réussite, et nous nous félicitons de l'appui du Gouvernement colombien à l'Organisation des Nations Unies. En dépit de ces progrès, ce n'est pas le moment de nous reposer sur nos lauriers, comme nous le rappelle l'attentat à la voiture piégée meurtrier perpétré à Bogota la semaine dernière. Nous condamnons fermement cet attentat et nous présentons nos condoléances aux familles des victimes. Garantir une véritable justice et une reddition de comptes pour les responsables des crimes graves commis pendant tant d'années de conflit armé est essentiel pour la réconciliation, de même que la nécessité de lutter contre la violence et la pauvreté dans les zones touchées par les conflits.

Nous restons préoccupés par la persistance de l'instabilité et de la violence liées aux activités illicites, au vide sécuritaire et à la faible présence de l'État dans de nombreuses zones rurales. Nous espérons que le Gouvernement continuera de s'efforcer de protéger les populations vulnérables et les défenseurs des droits de l'homme, et de renforcer sa présence dans les zones en proie au conflit afin d'empêcher les groupes armés illégaux et les organisations criminelles de prendre la place de la Force alternative révolutionnaire du peuple, créant ainsi une nouvelle source de violence. Des institutions militaires et civiles qui fournissent sécurité et services publics aux zones reculées sont essentielles pour le maintien de la paix. Nous encourageons le Gouvernement à poursuivre ses efforts pour protéger, soutenir et autonomiser les Colombiens déplacés.

Le Président Duque Márquez est bien au fait des problèmes auxquels est confrontée la Colombie. Nous sommes encouragés par la détermination résolue et le partenariat de son gouvernement avec les États-Unis sur des questions allant de la lutte contre les stupéfiants à la réponse humanitaire à la crise régionale au Venezuela, en passant par la sécurité.

Le succès de l'Accord de paix est intimement lié à celui de la lutte contre les stupéfiants. Nous

sommes attachés à oeuvrer en partenariat avec nos amis colombiens pour démanteler les organisations criminelles et mettre un frein au trafic de drogue. Aux États-Unis, le Président Trump a fait de la prévention de la toxicomanie une priorité de son administration, lancé un appel mondial à l'action contre le problème de la drogue dans le monde, et présidé ici à l'ONU en septembre de l'année dernière, un événement de haut niveau sur la lutte contre les stupéfiants.

Les États-Unis continuent d'œuvrer avec les autorités colombiennes pour réduire de moitié la culture de coca et la production de cocaïne d'ici à la fin de 2023. Ensemble, nous pouvons obtenir des résultats durables pour les peuples des deux pays via une mobilisation accrue de ressources, une utilisation efficace de tous les outils disponibles, et l'adoption d'une approche intégrée à l'échelle de l'ensemble de l'administration.

La Colombie a fait ses preuves en tant que puissance régionale. Les États-Unis remercient la Colombie de la générosité dont elle a fait preuve en accueillant plus de 1,1 million de Vénézuéliens fuyant la crise causée par l'homme dans leur pays. Nous sommes fiers d'aider la Colombie à faire face à la crise, en contribuant 92 millions de dollars pour aider les Vénézuéliens et les communautés qui les accueillent en Colombie – 55 millions de dollars au titre de l'aide humanitaire et plus de 37 millions de dollars au titre de l'aide au développement. Nous avons aussi contribué plus de 39 millions en aide humanitaire pour la protection et l'assistance aux Colombiens déplacés de force dans l'ensemble de la région, y compris ceux déplacés à l'intérieur de la Colombie.

Les États-Unis se tiennent résolument aux côtés du Président Duque Márquez et du peuple colombien alors qu'ils continuent de préserver la paix durement acquise et de construire un avenir fort et prospère pour les générations à venir.

M. Meza-Cuadra (Pérou) (*parle en espagnol*) : C'est un honneur, Monsieur le Président, de vous voir présider à nouveau nos délibérations. Nous saluons l'organisation de la présente séance. Nous remercions de son exposé M. Carlos Ruiz Massieu et le félicitons de sa nomination. Il peut compter sur notre coopération. Nous saluons la participation à la présente séance du Ministre des relations extérieures de la République de Colombie, M. Carlos Holmes Trujillo García, et du Haut-Conseiller pour l'après-conflit, M. Emilio Archila. Je saisis aussi cette occasion pour saluer le travail accompli par M. Jean

Arnault et son importante contribution au processus de paix en Colombie.

Je voudrais réitérer avant toute chose notre ferme condamnation de l'odieux attentat terroriste perpétré par l'Armée de libération nationale à Bogota la semaine dernière, et exprimer nos plus sincères condoléances aux familles des victimes. Le Pérou réaffirme tout son appui à la Colombie et salue la résilience des Colombiens et leur attachement indéniable à la paix.

Le mois de novembre dernier a marqué le deuxième anniversaire de la signature de l'Accord de paix historique qui a mis fin à plus de 50 années de conflit. Des progrès considérables ont été faits en un court laps de temps pour consolider l'Accord, et il importe de continuer d'aller de l'avant dans sa mise en oeuvre.

Nous tenons à souligner les mesures prises par le Gouvernement colombien pour améliorer la coordination entre les acteurs concernés et renforcer la présence de l'État sur l'ensemble du territoire. En particulier, nous voudrions mettre l'accent sur les efforts requis en matière de sécurité, de réintégration des ex-combattants et de réconciliation nationale.

Malgré les progrès accomplis en matière de sécurité, nous déplorons la persistance des assassinats de dirigeants sociaux, de défenseurs des droits de l'homme et d'ex-combattants. Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général (S/2018/1159), il faut un effort concerté de la part de tous les acteurs sur le terrain, en particulier dans les zones rurales les plus vulnérables.

À cet égard, nous saluons l'adoption du plan « La paix par le droit », qui a pour objectif de sécuriser, stabiliser et développer les anciennes zones de conflit, et qui doit être complété par le plan d'action pour la protection des figures de la société civile et des responsables locaux, des défenseurs des droits de l'homme et des journalistes.

Nous soulignons aussi l'importance du système d'alerte rapide du Bureau du Défenseur du peuple qui, entre autres aspects, met en relief la menace que représentent les groupes criminels qui se disputent le contrôle des anciennes zones de conflit, utilisées pour le transport de marchandises illicites, comme le trafic de drogues.

En ce qui concerne le processus de réintégration des ex-combattants, nous voudrions saluer l'engagement du Gouvernement à cet égard et ses efforts visant

à surmonter les défis complexes posés par ce volet de l'Accord. À cet égard, il importe, à notre sens, de renforcer la coordination interinstitutionnelle et la participation des autorités locales, et de prendre en compte l'allocation des ressources nécessaires.

À cet égard, nous pensons aussi qu'il faut établir des liens entre le nouveau plan « La paix par le droit » et les programmes de développement axés sur les territoires, le Programme national intégral de substitution des cultures illicites et la réforme rurale, en prenant en compte la problématique hommes-femmes pour l'autonomisation économique des femmes et l'implication des jeunes. Dans ce processus, nous reconnaissons la contribution des secteurs territoriaux de formation et de réintégration et des allocations mensuelles. Il importe, selon nous, de lancer un processus de réflexion inclusif pour décider de l'avenir des ex-combattants après la fermeture de ces secteurs en août et l'arrêt du versement de ces allocations, en prenant en compte dans quelle mesure ils ont accès à la terre et à d'autres sources de revenu.

Dans le même ordre d'idées, nous soulignons le fait que plus de 90 000 familles colombiennes ont signé des engagements sur le remplacement volontaire des cultures illicites. Notre propre expérience en matière de programmes de substitution montre qu'ils sont efficaces, et nous pensons qu'il importe que la nouvelle stratégie nationale de lutte contre les drogues « Ruta Futuro » continue de promouvoir de telles mesures.

Enfin, nous voudrions souligner l'importance du Système intégré pour la vérité, la justice, la réparation et la non-répétition pour garantir les droits des victimes, promouvoir l'accès à la justice et impulser la réconciliation nationale en Colombie, en particulier le rôle que joue la Juridiction spéciale pour la paix.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer l'attachement du Pérou à la paix et le développement dans ce pays frère, sur la base de l'unité du Conseil, en vue de consolider l'Amérique latine et les Caraïbes en tant que région de paix.

M. Delattre (France) : Je tiens d'abord à remercier le représentant spécial du Secrétaire général, M. Carlos Ruiz Massieu, pour sa présentation très éclairante du travail remarquable mené par la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie. Permettez-moi, Monsieur le Président, de saisir cette occasion pour rendre à nouveau hommage à son prédécesseur, M. Jean Arnault, pour son engagement exemplaire. Je salue également la présence parmi nous du Ministre

colombien des relations extérieures, M. Carlos Holmes Trujillo, et du Haut-Conseiller du Président colombien pour l'après-conflit, M. Emilio Archila.

L'attentat du 17 janvier dernier a été un choc. Au moment où tous les Colombiens aspirent à une paix durable, cet acte terroriste a coûté la vie à 20 innocents et blessé plus de 60 personnes. Je tiens à réitérer, ici, au nom de la France, notre plus ferme condamnation de cet attentat, telle qu'elle a été exprimée par le Président Macron. Le peuple colombien peut compter sur l'amitié et la solidarité sans faille du peuple français dans cette épreuve et face au terrorisme. Pour y faire face, l'unité doit plus que jamais prévaloir, y compris au sein du Conseil de sécurité.

C'est dans ce moment de tristesse et de souffrance que nous devons nous rappeler le formidable espoir qui est né du processus de paix entre le Gouvernement colombien et les Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire (FARC-EP), et que nous avons la responsabilité de porter tous ensemble. Désarmée, l'ancienne guérilla des FARC-EP est désormais un acteur politique à part entière, tandis que les anciens combattants ont exprimé leur souhait de retrouver toute leur place dans la société colombienne.

Plus de deux ans après la signature de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, trois points méritent, nous semble-t-il, une attention particulière. La situation sécuritaire dans les anciennes zones de conflit apparaît comme la priorité absolue en ce début d'année. En deux semaines, nous avons eu la confirmation de l'assassinat d'au moins sept défenseurs des droits de l'homme. Ne nous y trompons pas, ce phénomène – que nous avons eu l'occasion de signaler lors de précédentes réunions publiques du Conseil – n'est pas un simple accident. Il prend de telles proportions qu'il est manifestement l'œuvre d'une stratégie de terreur, qui doit être combattue comme telle. Force est de constater que ce niveau élevé de violence dans les anciennes zones affectées par le conflit, qui n'épargne pas les anciens combattants des FARC-EP, érode la confiance dans le processus de paix.

Nous saluons les initiatives prises par le Gouvernement colombien, en particulier le plan d'action pour la protection des leaders de la société civile, des défenseurs des droits de l'homme et des journalistes. Dans la perspective des élections départementales et municipales d'octobre prochain, il est nécessaire de redoubler d'efforts. La réussite de cet exercice démocratique dépendra du niveau de sécurité garanti aux

femmes et aux hommes prêts à s'engager politiquement pour contribuer à la vitalité de la démocratie colombienne. Les deux sont indissociablement liés.

La réincorporation économique des anciens combattants apparaît comme une autre priorité de cette année 2019. La France a régulièrement encouragé les autorités colombiennes à investir dans ce processus de réincorporation pour donner aux anciens combattants la perspective réelle d'un retour dans la société colombienne. Ce sera sans doute le critère déterminant de la réussite de l'accord de paix. À ce titre, nous espérons que des solutions de long terme seront trouvées pour les anciens combattants actuellement installés dans les zones de regroupement et de réintégration. Ce processus de réincorporation économique ne peut faire l'impasse sur la question cruciale de l'accès à la terre. Les projets productifs en cours démontrent le lien étroit entre cette question et une politique de développement durable. Nous encourageons le Gouvernement colombien à poursuivre les démarches en cours pour permettre une pleine mise en œuvre du décret adopté en juin dernier.

Enfin, et ce sera mon dernier point, une attention particulière doit être accordée à la Juridiction spéciale pour la paix. En effet, le processus de paix colombien a mis en place un système unique de justice transitionnelle qui repose sur la coopération de tous les acteurs du conflit avec cette juridiction. C'est seulement dans le cadre et le prolongement de cette démarche des participants au conflit que la Colombie pourra faire toute la lumière sur les crimes commis pendant cette période, y compris contre les femmes, souvent les premières victimes des violences. Outre l'engagement de coopération de toutes les parties au conflit, le respect des décisions ayant l'autorité de la chose jugée apparaît tout aussi fondamental pour préserver la légitimité de ce pilier du processus de paix. La France appelle ainsi tous les acteurs politiques, quelle que soit leur tendance, à réaffirmer à chaque occasion l'indépendance de cette juridiction, gage de la sécurité juridique des femmes et des hommes qui ont eu le courage de déposer les armes.

Le processus de paix colombien mérite toute notre admiration et constitue aussi une profonde source d'inspiration pour les Nations Unies et pour le Conseil. Symétriquement, l'ONU est résolument aux côtés de la Colombie pour l'encourager à écrire ce chapitre historique d'une paix durable pour l'ensemble du peuple colombien. Dans cette période décisive de son histoire, la Colombie peut à chaque instant compter sur le soutien fraternel de la France.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : C'est un plaisir que de vous voir présider le Conseil de sécurité, Monsieur le Président, et votre présence parmi nous aujourd'hui est un honneur pour le Conseil. Nous saluons également la présence du Ministre des relations extérieures de la République de Colombie, M. Carlos Holmes Trujillo García, et du Haut-Conseiller pour l'après-conflit, M. Emilio José Archila, à la présente séance.

Je voudrais tout d'abord exprimer mes condoléances aux familles des personnes qui ont été tuées et blessées lors de l'attentat perpétré contre l'école de police de Bogota, le 17 janvier. Ce crime odieux, qui a fait des dizaines de morts et de blessés, doit faire l'objet d'enquêtes approfondies et ses auteurs doivent être dûment punis.

Nous voudrions exprimer notre gratitude à M. Jean Arnault, ancien Représentant spécial du Secrétaire général pour la Colombie, pour sa contribution précieuse au processus de paix en Colombie. Nous félicitons M. Carlos Ruiz Massieu, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, qui fait ses débuts au Conseil de sécurité. Nous le remercions de sa présentation détaillée du rapport du Secrétaire général (S/2018/1159), qui reflète de manière tout à fait objective la situation concernant la mise en œuvre par les parties colombiennes de leurs obligations au titre de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable. Nous prenons note des conclusions du rapport quant aux mesures prises par Bogota pour stabiliser la situation dans le pays et sensibiliser l'opinion publique sur l'Accord, qui a établi une base juridique solide pour le règlement du conflit et a permis de recueillir un large soutien international. Il importe maintenant de veiller à ce que ses signataires consolident et développent les progrès réalisés au cours des 16 mois d'existence de la Mission de vérification.

La sécurité des citoyens doit être une priorité absolue. Une tâche urgente à cet égard consiste à prévenir les meurtres et les attaques visant des civils, y compris des ex-combattants, et à mener des enquêtes y relatives. Tant que ce problème ne sera pas résolu, la population n'aura d'autre choix que de chercher à assurer sa sécurité par ses propres moyens. Il faut inverser cette tendance en concentrant les efforts sur le règlement de ce problème.

Bien entendu, il reste beaucoup à faire pour créer les conditions qui permettront de garantir aux

populations un revenu stable et légal. Des difficultés persistent sur le plan politique. Il est essentiel de garantir une représentation adéquate de la Force alternative révolutionnaire du peuple au Parlement colombien et l'indépendance des travaux de la Juridiction spéciale pour la paix. Dans ce contexte, nous estimons que l'engagement du Président Iván Duque Márquez en faveur de la réintégration socioéconomique, politique et juridique des ex-combattants, tel qu'indiqué dans le rapport du Secrétaire général, est de la plus haute importance. Nous sommes fermement convaincus que sous la direction de son nouveau chef, la Mission de vérification continuera d'apporter un concours fiable aux Colombiens dans le suivi de la mise en œuvre de l'Accord de paix par ses signataires.

Le Conseil de sécurité a souligné à plusieurs reprises que la Colombie était l'exemple parfait de la manière dont l'appui international peut et doit être fourni – en coopération étroite avec le gouvernement hôte qui joue un rôle de premier plan et avec une attitude responsable de l'ensemble de la société. C'est l'appropriation nationale des Colombiens et leur volonté de trouver des solutions politiquement viables qui ont rendu possible la paix dans le pays.

Pour terminer, je voudrais revenir sur l'attaque tragique contre l'école de police. Notre position est bien connue. Nous sommes fermement opposés à tout acte terroriste, quels qu'en soient les objectifs. Pour nous, il est évident que les organisateurs de l'attentat du 17 janvier avaient pour objectif de perturber le processus de paix, et ils auront atteint leur but si les populations succombent à cette provocation. Nous sommes convaincus que, dans leur sagesse, les Colombiens, qui ont lutté pendant des décennies pour parvenir à la paix, ne permettront pas à ces plans diaboliques de se concrétiser et que le processus de paix se poursuivra. En ce qui nous concerne, nous continuerons d'appuyer le peuple et le Gouvernement colombiens dans leurs efforts visant à instaurer une paix durable et à parvenir au développement après le conflit.

M. Alotaibi (Koweït) (*parle en arabe*) : C'est un plaisir pour nous que de vous voir présider la séance d'aujourd'hui, Monsieur le Président. Nous remercions M. Carlos Ruiz Massieu, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, de son exposé. Je m'associe également aux orateurs qui m'ont précédé pour souhaiter la bienvenue à la présente séance au Ministre des relations extérieures de la République de Colombie,

M. Carlos Holmes Trujillo García, et au Haut-Conseiller pour l'après-conflit, M. Emilio José Archila.

Dans ma déclaration, je me concentrerai sur trois points clefs.

Le premier concerne les derniers faits survenus dans la mise en œuvre de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable. Les mesures prises par le Gouvernement colombien pour promouvoir la mise en œuvre de l'Accord de paix et du plan annoncé par le Haut Conseiller pour l'après-conflit, intitulé « La paix par le droit », sont importantes et essentielles. Les efforts inlassables déployés par le Gouvernement pour appuyer le processus de réintégration socioéconomique des anciens membres des Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire (FARC-EP) et pour relier ce processus aux programmes et initiatives de développement régional lancés dans le cadre de l'Accord de paix, notamment le développement rural en coopération avec les autorités nationales et les organismes des Nations Unies, sont autant d'éléments qui contribuent à la durabilité du processus de paix et à la promotion de la sécurité et de la stabilité en Colombie. Nous soulignons l'importance de poursuivre la pleine réintégration politique, juridique, sociale et économique des anciens membres des FARC-EP, malgré la lenteur des progrès enregistrés à ce jour dans ce processus important.

En ce qui concerne le Système intégré pour la vérité, la justice, la réparation et la non-répétition, qui est l'un des piliers de la justice transitionnelle, nous saluons le rôle joué par la Juridiction spéciale pour la paix et les autres organes et comités qui ont récemment commencé à œuvrer en faveur d'une administration pleine et entière de la justice. Nous exhortons également le Gouvernement colombien à intensifier ses efforts dans le cadre du Programme national intégral de substitution des cultures illicites et à fournir des garanties juridiques et sécuritaires aux anciens membres des FARC-EP afin de surmonter les difficultés qui entravent la mise en œuvre de l'Accord de paix, tout en étant conscients des défis importants auxquels il est confronté à l'heure de mettre en œuvre cet accord sous tous ses aspects.

Deuxièmement, s'agissant de la situation en matière de sécurité, la poursuite des meurtres, des violences et des menaces contre les dirigeants sociaux, les défenseurs des droits de l'homme et les dirigeants autochtones constituent un obstacle à l'application de l'Accord de paix. Nous condamnons fermement l'attentat terroriste perpétré dans la capitale colombienne le

17 janvier, qui a visé une école de police et fait plusieurs morts et blessés. Les répercussions de cette attaque sur la sécurité pèseront sans nul doute sur la sécurité et la stabilité en Colombie, et nous offrons nos condoléances au Gouvernement et au peuple colombiens ainsi qu'aux familles des victimes.

Nous saluons également le Pacte national pour la vie et la protection des figures de la société civile et des défenseurs des droits de l'homme, signé entre le Gouvernement colombien, les autorités régionales et les organisations de la société civile en août 2018, ainsi que le Plan d'action pour la protection des figures de la société civile et des responsables locaux, des défenseurs des droits de l'homme et des journalistes, signé par le Président Duque Márquez en novembre 2018. Le Plan d'action est considéré comme une étape importante dans l'instauration de la confiance nécessaire pour créer les conditions sécuritaires et politiques propices à l'application intégrale de l'Accord de paix sous tous ses aspects.

Troisièmement, nous saluons les efforts déployés par la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie en coordination avec les responsables gouvernementaux, les autorités nationales et régionales, le secteur privé et la communauté internationale, ainsi que la promotion du dialogue avec les organisations et la jeunesse à tous les niveaux.

Pour terminer, je remercie M. Jean Arnault des efforts qu'il a consentis au cours de son mandat récemment achevé en tant que Représentant spécial du Secrétaire général pour la Colombie et Chef de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie. Nous réaffirmons notre appui à l'Accord de paix colombien, qui a mis fin à un conflit vieux de 50 ans et qui est devenu un exemple à suivre pour résoudre d'autres conflits dans le monde. Nous soulignons le plein soutien du Conseil de sécurité et de la communauté internationale à l'Accord de paix colombien. L'État du Koweït appuie le nouveau Représentant spécial, M. Carlos Ruiz Massieu, et tous les membres de son équipe.

M. Heusgen (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord transmettre au représentant de la Colombie les condoléances du Gouvernement et du peuple allemands et leur sympathie aux blessés et aux familles des victimes. Rien ne justifie cette attaque odieuse contre des innocents.

Bien entendu, nous comprenons tous que le Gouvernement colombien dise « ça suffit! », mais, en

même temps, il ne faut pas tomber dans le piège qui nous est tendu par ceux qui souhaiteraient voir une escalade. Nous pensons qu'il n'y a pas de substitut à un processus politique et, dans ce contexte, je lance un appel à l'Armée de libération nationale pour qu'elle fasse le premier pas en libérant toutes les personnes enlevées et détenues.

Je voudrais également remercier M. Jean Arnault de son travail, ainsi que l'équipe des Nations Unies sur le terrain, et souhaiter la bienvenue au nouveau Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, M. Carlos Ruiz Massieu, qui n'est à son poste que depuis deux semaines, mais a fait un exposé très intéressant et très bien accueilli, ce qui n'est guère surprenant de la part d'un ancien membre du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires!

Je voudrais également souhaiter la bienvenue au Ministre des relations extérieures de la Colombie, M. Carlos Holmes Trujillo García, et au Haut Conseiller pour l'après-conflit, M. Emilio José Archila. Leur visite à New York témoigne de leur attachement à l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, mais aussi à l'unité du Conseil de sécurité, une unité importante qui a été maintenue, comme en témoignent les déclarations faites devant le Conseil aujourd'hui.

Je les félicite également à l'occasion du deuxième anniversaire de l'Accord de paix. L'Allemagne salue l'engagement clair du Président Duque Márquez en faveur de l'Accord de paix, du processus de paix et de la réconciliation nationale. La Colombie doit maintenant s'atteler à la consolidation du processus de paix, au sujet de laquelle je voudrais faire trois remarques qui font écho à ce qui a été dit par mes préopinants.

Premièrement, en ce qui concerne la situation en matière de sécurité, le Représentant spécial a fourni des chiffres concrets sur les défenseurs des droits de l'homme, les dirigeants de la société civile, les dirigeantes, les défenseuses des droits des femmes et les dirigeants autochtones qui ont été victimes d'attaques en raison de leur appui à l'Accord de paix ou à son application, en particulier la restitution des terres. La protection des personnes contre de telles attaques, bien que difficile, doit être une priorité absolue.

Deuxièmement, en ce qui concerne la justice transitionnelle, un sujet très important, au sujet duquel le Représentant spécial a présenté le nombre d'affaires instruites, l'insécurité juridique des combattants

et anciens combattants est une question qui, si elle persiste, nuira à la consolidation du processus de paix. J'encourage par conséquent la Colombie à renforcer les capacités de la Juridiction spéciale pour la paix.

Troisièmement, en ce qui concerne la réintégration des anciens membres des Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire, des progrès ont été réalisés, mais il reste beaucoup à faire. Je souligne et confirme l'appui de l'Allemagne à la justice transitionnelle en tant qu'élément clef de l'édification d'une société sans exclusive. À cet égard, nous nous félicitons vivement de la participation active de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix dans ce domaine, et encourageons la Colombie à persévérer dans l'intégration sociale et économique.

Dans ce contexte, je voudrais m'associer à ce qu'a dit le représentant de la France au sujet des victimes de crimes, dont un grand nombre sont des femmes. J'exhorte la Colombie à mettre l'accent sur les questions relatives aux femmes, en particulier la réinsertion des ex-combattantes et l'offre de garderies pour les enfants, ainsi que sur l'inclusion des jeunes, qui est un élément essentiel pour l'avenir sans violence que le pays est déterminé à bâtir. Nous savons que la Colombie est confrontée à de nombreux défis, notamment la mise en œuvre de l'Accord de paix, l'accueil de plus d'un million de réfugiés du Venezuela et le trafic de drogues. Nous tenons à assurer la Colombie qu'elle peut compter sur l'appui de la communauté internationale et du Conseil de sécurité. Nous savons que la mise en œuvre de l'Accord de paix se heurte à de nombreuses difficultés, y compris le défi direct que représente le fait de devoir prendre en charge plus d'un million de réfugiés en provenance du Venezuela. De nombreuses tâches attendent la Colombie, mais elle bénéficie du soutien de la communauté internationale et du Conseil de sécurité.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué et de présider la séance d'aujourd'hui et je vous souhaite la bienvenue à New York. Je souhaite aussi la bienvenue au Ministre colombien des relations extérieures, M. Trujillo García, au Conseil de sécurité. Enfin, je remercie le Représentant spécial Ruiz Massieu de son exposé.

La Chine condamne fermement l'attentat terroriste perpétré récemment à Bogota. Nous présentons nos plus sincères condoléances et exprimons toute notre sympathie aux familles endeuillées et aux personnes blessées au cours de l'attaque.

Le processus de paix en Colombie continue d'aller de l'avant. Le Gouvernement colombien a effectué une évaluation exhaustive de la situation dans le pays et il recherche le consensus entre toutes les parties en Colombie au sujet des modifications à apporter à l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable. Grâce aux efforts communs du Gouvernement et des parties concernées, la situation en matière de sécurité est restée globalement stable dans le pays, les institutions de l'État sont en train d'être rétablies, le relèvement économique est en cours et le processus de paix porte ses fruits.

La Chine se félicite de ces évolutions. Mais si globalement la situation se stabilise et s'améliore en Colombie, les conditions de sécurité dans certaines parties du pays restent fragiles. En outre, la Colombie doit s'acquitter des tâches redoutables que sont l'application intégrale de l'Accord de paix, la réintégration des ex-combattants, la lutte contre la criminalité organisée et la réalisation du développement socioéconomique.

Il y a quelque temps, la Colombie a célébré le deuxième anniversaire de l'Accord de paix. Nous espérons que toutes les parties en Colombie chériront le processus de paix obtenu à grand prix, solidifieront davantage le consensus, consentiront des compromis et régleront leurs divergences en poursuivant le dialogue inclusif et les négociations. Le Conseil de sécurité doit respecter l'autorité du Gouvernement et du peuple colombiens et fournir une assistance constructive pour faire avancer le processus de paix colombien.

La Chine salue la nomination par le Secrétaire général Guterres de M. Ruiz Massieu en tant que nouveau Représentant spécial du Secrétaire général pour la Colombie. La Chine félicite l'ancien Représentant spécial Arnault de son travail. Nous espérons que le Représentant spécial Ruiz Massieu et la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie continueront d'aider le Gouvernement colombien à régler les questions relatives à la réintégration des ex-combattants et de l'instauration de la sécurité dans les zones de conflit, afin d'essayer de promouvoir la confiance mutuelle entre toutes les parties colombiennes et de mettre activement en œuvre le processus de paix.

La Chine s'associe aux autres membres du Conseil de sécurité pour appuyer l'action menée par le Représentant spécial Ruiz Massieu et la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie afin de s'acquitter de leur mandat, à savoir faire progresser le

processus de paix colombien et contribuer à l'instauration rapide de la paix et de la stabilité dans toute la Colombie.

M. Pecsteen de Buytswerve (Belgique) : À mon tour, je tiens à féliciter le Représentant spécial du Secrétaire général, Carlos Ruiz Massieu, pour son nouveau poste et je le remercie pour son exposé. Je veux aussi exprimer ma gratitude à son prédécesseur, Jean Arnault, pour sa contribution considérable au processus de paix. Je voudrais aussi saluer la présence du Ministre colombien des relations extérieures, et tout d'abord l'assurer de notre sympathie et lui transmettre les condoléances du Gouvernement belge suite à l'attentat perpétré la semaine dernière contre l'École de police à Bogota, attentat que nous condamnons avec la plus grande fermeté.

L'année 2019 est une année cruciale pour la consolidation de la paix en Colombie. À cet égard, je souhaite souligner trois points : premièrement, l'engagement du Gouvernement dans le processus de paix; deuxièmement, la violence inadmissible vis-à-vis des défenseurs des droits de l'homme et des dirigeants locaux; et troisièmement, la réintégration socioéconomique et juridique des Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire (FARC-EP).

Tout d'abord, la Belgique se félicite de l'engagement du nouveau Gouvernement en faveur du processus de paix, comme en témoigne le plan « La paix par le droit ». Ce plan reconnaît que la pauvreté et les inégalités rurales constituent les causes profondes du conflit. Aujourd'hui – après le lâche attentat de la semaine dernière – plus que jamais, la mise en œuvre par toutes les parties de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable est indispensable dans le cadre d'un effort urgent, inclusif et concerté pour faire avancer le processus de paix dans tout le territoire. À cet égard, la Belgique appelle à mettre en œuvre les mesures volontaristes contenues dans les accords, relatives au rôle des femmes.

Mon deuxième point concerne les droits de l'homme. La Belgique est vivement préoccupée par la violence vis-à-vis des défenseurs des droits de l'homme et des figures de la société civile, trop souvent en toute impunité. En 2018, toutes les 48 heures, un défenseur ou une figure de la société civile a été assassiné. Le mois de janvier n'est pas encore terminé et, déjà, sept personnes ont été assassinées, comme nous l'a rapporté le Représentant spécial. À cet égard, la mise en œuvre du plan d'action pour leur protection, en consultation

avec la société civile, est essentielle. Nous saluons la convocation récente de la Commission nationale des garanties de sécurité. La violence à l'encontre d'anciens combattants des FARC est également un sujet de préoccupation.

Nous encourageons vivement les autorités colombiennes à affirmer la présence de l'État sur tout son territoire. Pour en assurer la sécurité certes, mais aussi pour des programmes sociaux comprenant les soins de santé et l'éducation. Cela est nécessaire pour répondre aux attentes des communautés rurales et des minorités ethniques historiquement défavorisées, conformément aux recommandations du Rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droits de l'homme, Michel Forst.

Enfin, en ce qui concerne la réintégration socioéconomique et juridique des anciens membres des FARC-EP, la Belgique considère que la réintégration est un élément essentiel du succès de l'Accord de paix et souligne la nécessité de progresser aux niveaux national, régional et local. Tout en garantissant la justice transitionnelle, nous devons démontrer aux anciens combattants qui ont déposé les armes qu'il est avantageux pour eux de se situer du bon côté de l'histoire. L'accès à des sources licites de revenus et à la terre est au cœur d'une réintégration efficace. À cet égard, la Belgique note avec satisfaction que la politique de substitution des cultures illicites est maintenue et démontre des progrès.

La Belgique souligne le rôle central de la Juridiction spéciale pour la paix, qui doit pouvoir s'acquitter de son mandat en toute autonomie et avec des moyens suffisants. Des progrès doivent encore être accomplis en ce qui concerne les garanties juridiques des anciens membres des FARC-EP.

(l'orateur poursuit en espagnol)

Avant de conclure, qu'il me soit permis de m'adresser directement au représentant de la Colombie. Son pays est une source d'inspiration dans le monde entier. Les régions touchées par les conflits le voient comme un modèle pour surmonter le passé et choisir de construire un futur pacifique. Pendant l'année à venir, un effort concerté devra être déployé par le Gouvernement, les partis politiques et la société civile afin de récolter les bienfaits de l'Accord de paix avec les FARC-EP.

L'atroce attentat terroriste de la semaine dernière nous rappelle cette nécessité urgente. La Belgique est consciente que la situation au Venezuela a des

incidences très préjudiciables sur les pays voisins et nous nous félicitons donc de la solidarité manifestée par la Colombie à l'égard des Vénézuéliens qui y cherchent un refuge.

Nous ne pouvons pas laisser passer cette possibilité historique. De concert avec les autres membres du Conseil de sécurité, la Belgique est pleinement déterminée et disposée à collaborer à cette fin.

M. Matjila (Afrique du Sud) *(parle en anglais)* : Nous sommes honorés, Monsieur le Président, que vous présidiez cette importante séance, ce qui laisse un peu de répit à notre ami, M. José Singer Weisinger. Je pense qu'il le mérite. Nous sommes également honorés par la présence du Ministre des relations extérieures de la République de Colombie étrangères, S. E. M. Carlos Trujillo García, et de sa délégation, ainsi que de la Ministre indonésienne des affaires étrangères, M^{me} Retno Marsudi.

Nous nous félicitons de l'exposé détaillé et instructif de M. Carlos Ruiz Massieu, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie. Nous saluons aussi le rôle joué par Cuba et la Norvège en tant que garants et facilitateurs du processus de paix en Colombie.

L'Afrique du Sud tient d'emblée à présenter ses condoléances les plus sincères au Gouvernement et au peuple colombiens à la suite de l'attentat qui a fait plus de 20 morts la semaine dernière à Bogota et bien davantage de blessés. Nous condamnons dans les termes les plus énergiques possibles cette violence insensée, et il ne faut pas permettre qu'elle menace ni qu'elle compromette les réalisations importantes du processus de paix en Colombie, remportées de haute lutte.

Malgré cet incident regrettable et tragique, l'Afrique du Sud se félicite du rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie (S/2018/1159), qui présente une vue d'ensemble généralement positive des progrès réalisés dans l'instauration d'une paix durable dans le pays. Toutefois, le rapport mentionne aussi les meurtres de figures de la société civile et de défenseurs des droits de l'homme, ce qui est très préoccupant et représente une difficulté persistante.

Pour ce qui est de relever ces défis, l'Afrique du Sud, sur la base de notre expérience, voudrait souligner qu'il importe de s'attacher à étendre la présence de l'État sur l'ensemble de son territoire, qui est particulièrement

nécessaire dans les zones touchées par le conflit que les ex-combattants ont quittées. Cette présence aidera aussi à régler les questions foncières délicates et à rétablir les services de base indispensables pour tous, notamment les combattants qui se sont rendus et leur famille.

Tandis que la Colombie va célébrer le troisième anniversaire de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, de 2016, il est important que nous saluions et félicitons le Gouvernement colombien, dirigé par le Président Duque Márquez, pour les efforts considérables qu'il déploie afin d'encourager le dialogue et la mise en œuvre de l'Accord de paix. Nous prenons note notamment du lancement en 2019 par le Gouvernement de son plan « La paix par le droit », qui vise à fournir des solutions concrètes pour surmonter les obstacles éventuels au processus de paix.

L'Afrique du Sud exprime également son plein appui à la Commission chargée d'établir la vérité et de garantir la coexistence et la non-répétition du conflit, connue sous le nom de Commission de la vérité. En Afrique du Sud, notre propre Commission Vérité et réconciliation, aussi douloureuse et imparfaite qu'elle ait pu l'être, a été inestimable en permettant à notre population de confronter notre histoire douloureuse et de panser les profondes blessures qui nous avaient longtemps divisés. En conséquence, pour favoriser l'apaisement, il est important que le processus de la justice en Colombie, incarné dans sa Juridiction spéciale pour la paix, bénéficie du plein appui et de la coopération de toutes les parties concernées. Son indépendance et son autonomie, ainsi que les jugements qu'elle rendra, doivent également être pleinement respectés.

En outre, comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport le plus récent, il est crucial que le processus de réintégration en Colombie s'efforce d'autonomiser les communautés locales, en collaboration étroite avec le secteur privé, les universités et d'autres parties prenantes, telles que les organisations de la société civile, les femmes, les victimes de la violence et les populations ethniques ou autochtones. À cet égard, il importe de saluer les efforts pionniers importants et les réalisations de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie qui œuvre concrètement à prendre en compte les jeunes dans le processus de paix. Futurs dirigeants du pays, les jeunes, ainsi que leur avenir, sont vitaux pour assurer le succès du processus de paix en Colombie. Le travail novateur accompli par la Mission de vérification doit servir d'exemple important à d'autres missions de paix.

L'Afrique du Sud salue également les efforts d'organismes régionaux, tels que l'Organisation des États américains (OEA), en particulier par l'intermédiaire de sa Mission d'accompagnement du processus de paix en Colombie, dirigée par M. Roberto Menéndez. Nous encourageons une coordination plus étroite entre les efforts de l'Organisation des Nations Unies et ceux de l'OEA.

Comme cela a déjà été mentionné, la transition que connaît la Colombie présente de nombreuses similitudes avec les expériences de l'Afrique du Sud. Après la fin de l'apartheid, la démocratie naissante de l'Afrique du Sud avait dû relever des défis tout aussi complexes, notamment la réforme du secteur de la sécurité, la démobilisation et la réintégration des ex-combattants, les processus liés à la vérité et à la réconciliation, ainsi que la justice.

La paix coûte cher. La paix est complexe. L'instauration de la paix est une entreprise difficile mais nécessaire. Il faut de la patience. Il faut traiter toutes les personnes avec respect et sur un pied d'égalité. La certitude d'un avenir commun doit être affirmée clairement. La justice doit s'appliquer équitablement à tous. Le dialogue entre Colombiens constitue la marche à suivre. Les pays voisins doivent donner à la population colombienne la possibilité de solder un passé douloureux, de panser les blessures, de lutter contre la méfiance, de parvenir à la cohésion et d'avancer dans l'unité. La démocratie a besoin de compromis. La démocratie a besoin de l'esprit d'accommodement. Il faut travailler avec les ex-combattants, et non pas les diaboliser.

Comme toujours, l'Afrique du Sud reste prête et disposée à partager les quelques expériences et les enseignements qu'elle a tirés de ces processus difficiles, dans l'espoir que la Colombie et son peuple puissent parvenir à la paix et à la prospérité durables.

M. Ndong Mba (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : C'est un plaisir pour notre délégation de voir ce matin S. E. le Ministre Miguel Vargas Maldonado présider la présente séance d'information du Conseil de sécurité sur la Colombie. Notre délégation félicite chaleureusement M. Carlos Ruiz Massieu de sa nomination récente en tant que Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, et nous le remercions de l'exposé riche en enseignements qu'il vient de nous présenter, bien qu'il ne dirige la Mission de vérification que depuis très peu de temps. Nous lui exprimons notre espoir que sa haute formation et sa longue expérience

lui servent de guide, afin qu'il donne le meilleur de lui-même dans l'exercice de ses responsabilités nouvelles, délicates et remplies de défis, et nous lui souhaitons plein succès à cet égard. Nous rendons hommage à M. Arnault, son prédécesseur, pour l'excellent travail qu'il a accompli.

Nous saluons la présence parmi nous aujourd'hui du Ministre des relations extérieures de la République de Colombie, S. E. M. Carlos Holmes Trujillo, et lui souhaitons un agréable séjour à New York, et nous remercions de nouveau de sa présence la Ministre indonésienne des affaires étrangères, M^{me} Retno Marsudi, qui a pris part à nos débats sur le Moyen-Orient hier (voir S/PV.8449) et sur la Colombie aujourd'hui.

La République de Guinée équatoriale condamne fermement l'attaque terroriste infernale perpétrée par l'Armée de libération nationale contre l'académie de police de Bogota le 17 de ce mois, qui a fait des morts et des blessés, et elle fait part de son rejet total des actes terroristes. Nous partageons avec le Gouvernement colombien et les proches des victimes le profond désir que les auteurs de cet acte soient identifiés et remis à la justice.

Notre délégation exprime sa satisfaction et son admiration face à l'esprit volontaire, déterminé et dévoué dont fait preuve le Président de la République de Colombie, S. E. M. Iván Duque Márquez, qui, bien qu'il soit en poste depuis très peu de temps, a déjà commencé à promouvoir des volets importants pour faire avancer le processus de paix en Colombie. Sa visite, le 12 octobre, dans un des secteurs territoriaux de formation et de réintégration, à Pongores, dans le but d'affirmer l'intention de son gouvernement d'appuyer l'Accord de paix et d'aider ceux qui se sont engagés à retourner à la vie civile, démontre une grande volonté politique et, avec elle, son implication directe dans cette action du Gouvernement.

Nous accueillons favorablement la politique « La paix par le droit » du Gouvernement, présentée à la mi-décembre, qui englobe les régions les plus touchées par le conflit et vise à les stabiliser, en cherchant en premier lieu à éliminer la violence supportée pendant des dizaines d'années. Nous estimons qu'il s'agit là d'un projet très valable, compte tenu des dommages que la criminalité a infligés à la Colombie, qu'il s'agisse des assassinats, du trafic de drogue ou des violations des droits de l'homme. Il importe que cette politique bénéficie de l'appui qui s'impose au regard de sa nature complète, puisqu'elle compte de multiples initiatives qui entrent ou non dans

le cadre de l'Accord de paix, et il faut que cette volonté de paix ait des résultats concrets sur le terrain.

Nous nous félicitons de la mise en place, à la fin de l'année 2018, de la Commission chargée d'établir la vérité et de garantir la coexistence et la non-répétition du conflit, chargée de promouvoir la compréhension des événements qui se sont déroulés pendant le conflit armé, la reconnaissance des responsabilités et la réconciliation. Nous pensons que, avec l'appui du Gouvernement et d'autres institutions, cette Commission pourra opérer conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés par la loi.

Nous déplorons que les enquêteurs du Bureau du Procureur général aient pénétré de force dans les locaux de la Juridiction spéciale pour la paix au cours d'un incident survenu le 4 octobre dernier. D'après ce que nous comprenons, toutes les entités créées pour faciliter le processus de paix jouissent de pouvoirs qui leur sont conférés par la loi et le recrutement de leur personnel opérationnel suit lui aussi une procédure légale; partant, leurs installations doivent bénéficier d'une totale autonomie, afin que soit garanti l'exercice de leurs fonctions.

Nous ne saurions terminer sans exprimer notre préoccupation face à l'éloignement croissant entre le nouveau Gouvernement et l'Armée de libération nationale. Pour parler franchement, l'Armée de libération nationale doit s'abstenir de commettre des attaques contre la population civile et devrait envisager la possibilité de libérer des otages, car cela apporterait une contribution très importante à de futures négociations et aurait en outre une incidence très concrète sur la population.

Pour terminer, notre délégation voudrait, d'une part, dire à quel point elle reconnaît et apprécie les efforts concrets et constants que la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie et les organismes du système des Nations Unies sur le terrain consacrent à animer le processus de paix colombien. D'autre part, elle exhorte le Gouvernement, les autres institutions politiques de l'État, les partis politiques, la société civile et la population en général à tirer le meilleur parti de l'action menée par les Nations Unies en faveur de la reconstruction en Colombie. Enfin, nous exprimons l'espoir que les élections locales prévues en octobre prochain en Colombie se dérouleront dans un climat de sérénité et de paix, à l'abri de toute forme de violence.

M. Moriko (Côte d'Ivoire) : Ma délégation salue la tenue de cette séance d'information relative

à l'examen du processus de paix en Colombie. Elle voudrait saluer à son tour la présence à cette séance de S. E. M. Carlos Holmes Trujillo García, Ministre des relations extérieures de la République de Colombie. Sa présence illustre bien l'engagement du Gouvernement colombien à œuvrer au succès du processus de paix en cours. Ma délégation félicite également M. Carlos Ruiz Massieu, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, pour son exposé instructif, et lui adresse ses vœux de plein succès dans ses nouvelles fonctions.

Ma délégation note, à la lumière du dernier rapport du Secrétaire général (S/2018/1159), que des avancées significatives ont été réalisées dans la mise en œuvre de l'Accord de paix entre le Gouvernement colombien et les Forces armées révolutionnaires de Colombie - Armée populaire (FARC-EP). Ce rapport appelle des observations sur les résultats tangibles du processus de paix, les défis à relever et le rôle déterminant de la Mission de vérification onusienne.

S'agissant des résultats tangibles du processus de paix, ma délégation se félicite de la conjugaison de la volonté politique affichée par les autorités colombiennes avec l'engagement des autres parties prenantes au processus, qui a permis des avancées unanimement reconnues par la communauté internationale. Cette conjonction d'actions de tous les acteurs du processus de paix a rendu possible le passage d'une logique de conflit à une logique de paix. Ainsi, après plusieurs décennies de conflit, la Colombie a organisé ses premières élections pacifiques et inclusives, qui ont vu la participation des FARC-EP, désormais muées en parti politique, la Force alternative révolutionnaire du peuple (FARC). Dans cette même dynamique, le cadre juridique devant favoriser l'application de l'Accord de paix et les institutions de justice transitionnelle ont été mis en place.

Ma délégation salue la détermination des nouvelles autorités à poursuivre le processus de paix par des actions concrètes, notamment la mise en œuvre de l'agenda « La paix par le droit » visant à éradiquer la violence dans les zones touchées par le conflit, à promouvoir le développement rural et à lancer une nouvelle politique anti-drogue. Elle se félicite en outre de l'élaboration et de la présentation des projets de textes de loi relatifs à la paix, de la tenue régulière des audiences de la Juridiction spéciale pour la paix, du démarrage des travaux de la Commission chargée d'établir la vérité et de la reprise des travaux du Conseil

national de réintégration devant favoriser les activités génératrices de revenus.

De même, elle se réjouit des avancées enregistrées en matière de réinsertion politique. En effet, la FARC occupe effectivement les cinq sièges qui lui ont été accordés au sein du Congrès colombien et des dispositions sont en cours pour lui permettre de prendre part aux élections régionales et locales de 2019.

La Côte d'Ivoire salue tous ces progrès encourageants et exhorte les autorités colombiennes à poursuivre leurs efforts afin de relever tous les défis liés à la consolidation de la paix. À cet égard, elle appelle à une synergie d'actions entre le Gouvernement, les institutions de l'État, les partis politiques, la société civile et le secteur privé, avec l'appui de la communauté internationale.

La Côte d'Ivoire est d'avis que l'aspiration générale à la paix mérite d'être renforcée et mise à l'abri de tout acte de nature à affecter les précieux acquis du processus de paix. C'est pourquoi elle condamne avec vigueur l'odieux attentat perpétré contre l'école de police le 17 janvier à Bogota, ayant causé une vingtaine de morts et de nombreux blessés. Elle présente ses condoléances aux familles éplorées et ses vœux de prompt rétablissement aux blessés. Mon pays appelle l'Armée de libération nationale à renoncer à toute action armée et à s'inscrire résolument dans le processus de paix et de réconciliation.

Concernant les défis à relever, la Côte d'Ivoire estime que la mise en œuvre de l'Accord de paix requiert une approche systémique et des efforts soutenus de toutes les parties prenantes et de la communauté internationale en faveur de la sécurité, de la réintégration économique et de la justice.

S'agissant des questions sécuritaires, ma délégation déplore la persistance des attaques contre les dirigeants sociaux et les défenseurs des droits de l'homme. De même, elle reste préoccupée par le développement des activités des groupes illégaux et des organisations criminelles, le développement de l'économie illégale et la reprise des armes par certains membres des FARC-EP frustrés par la lenteur du processus de paix.

Dans ce contexte, le défi de la réintégration économique, qui est au cœur du processus de paix, mérite une attention particulière. À cet égard, ma délégation se félicite de la hausse du nombre des projets générateurs de revenus approuvés, passé à ce jour à 20. Elle estime cependant que les difficultés d'accès

des ex-combattants à ces opportunités de réintégration économique demeurent un frein au processus de paix.

Ma délégation exhorte donc le Gouvernement, avec l'appui de la communauté internationale, à accroître les mesures visant le renforcement des capacités techniques des coopératives, l'accès aux terres et aux marchés, la lutte contre la corruption et la prise en compte de la dimension genre en vue de favoriser l'autonomisation des femmes. Ma délégation encourage par ailleurs les autorités colombiennes à redoubler d'efforts pour assurer la continuité des services de base, notamment les services de santé et d'éducation, et les services de distribution d'eau et d'électricité dans les zones rurales les plus reculées.

Dans le domaine de la justice, ma délégation encourage le Gouvernement à poursuivre ses actions en vue de faciliter le bon fonctionnement de la Juridiction spéciale pour la paix et à apporter des réponses adéquates aux questions liées aux garanties juridiques encore en suspens.

Pour relever l'ensemble de ces défis, la Côte d'Ivoire exhorte les autorités politiques, les institutions colombiennes et toutes les autres parties prenantes à persévérer dans leurs efforts en vue de donner des gages de confiance et de promouvoir la réconciliation de tous les Colombiens pour assurer le succès du processus de paix.

S'agissant de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, mon pays tient à saluer le rôle déterminant joué en Colombie par cette mission, en liaison avec l'équipe de pays et les différents partenaires. Ma délégation se félicite particulièrement de son engagement en faveur de la consolidation de la paix, des questions liées à la problématique femmes-hommes, de la protection de l'enfance et de l'intégration ethnique et culturelle.

En conclusion, la Côte d'Ivoire assure les autorités colombiennes de son plein appui dans leur détermination à œuvrer au succès du processus de paix et de réconciliation. En outre, elle rappelle la nécessité pour le Conseil de continuer à accompagner les efforts de paix et de réconciliation du Gouvernement.

M^{me} Wronecka (Pologne) (*parle en anglais*) : C'est un honneur de vous compter parmi nous aujourd'hui, Monsieur le Président. Je tiens également à souhaiter chaleureusement la bienvenue à S. E. M. Carlos Holmes Trujillo García, Ministre des relations extérieures de la République de Colombie. Nous avons aussi le plaisir

d'accueillir S. E. M^e Retno Marsudi, Ministre des affaires étrangères de la République d'Indonésie, qui était également présente hier. Je remercie M. Carlos Ruiz Massieu de son premier exposé au Conseil en sa qualité de Représentant spécial du Secrétaire général pour la Colombie. Nous l'assurons de notre plein appui. Je remercie également M. Jean Arnault, dont le dévouement a joué un rôle capital dans la réussite du processus de paix dès les premières heures, avant même que nous ne puissions envisager de créer une mission des Nations Unies en Colombie.

Le processus de paix reste une réussite indéniable pour la société colombienne ainsi qu'une source d'inspiration dans le monde entier, car il véhicule un message positif absolument nécessaire. Nous espérons que sa mise en œuvre se poursuivra en dépit des difficultés qui se présentent.

Cela dit, nous sommes obligés de souligner qu'il est urgent de mettre fin aux assassinats de dirigeants sociaux et de défenseurs des droits de l'homme et de garantir une coopération véritable avec la société civile, en particulier par l'intermédiaire de la Commission nationale des garanties de sécurité, afin que les plans répondent aux besoins les plus pressants. Cela sera également essentiel pour que les élections locales prévues en octobre se déroulent dans un climat pacifique.

Nous encourageons toutes les parties à appuyer les travaux extrêmement importants de la Juridiction spéciale pour la paix, qui est chargée de promouvoir l'accès à la justice et la réconciliation nationale en Colombie. Nous soulignons également la nécessité de préserver l'indépendance et l'autonomie de la Juridiction spéciale pour la paix et des autres mécanismes de justice transitionnelle. Selon les rapports, les problèmes qui se présentent dans ce domaine restent formidables.

Nous avons besoin de clarté en ce qui concerne la viabilité du processus de réincorporation des Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire (FARC-EP), aussitôt que possible. La pleine réintégration politique, juridique et socioéconomique des anciens membres des FARC-EP est nécessaire. Nous sommes convaincus que la question des biens fonciers doit être dûment réglée, car elle est au cœur d'une réintégration efficace.

La question des cultures illicites de coca reste une des principales menaces au processus de paix dans certaines régions du pays. Selon les rapports de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, près

de 100 000 familles ont adhéré au Programme national intégral de substitution des cultures illicites. Le taux de destruction volontaire restant élevé, il sera essentiel de respecter les engagements pris à l'égard de ces familles.

Des facteurs extérieurs influencent également le processus. Nous devons rester vigilants et conscients que les retombées de l'afflux massif de personnes en provenance du Venezuela voisin pourraient nuire aux efforts de la Colombie.

Malheureusement, il y a seulement quelques jours, nous avons tous été ébranlés en prenant connaissance de l'odieux attentat terroriste perpétré contre l'École nationale de police à Bogota, qui a fait plusieurs morts et des dizaines de blessés. La Pologne exprime sa profonde sympathie et présente ses condoléances aux victimes et à leurs familles, ainsi qu'au peuple et au Gouvernement colombiens.

La Pologne condamne fermement le terrorisme sous toutes ses formes, et elle souligne que tout acte de terrorisme est criminel. Il est de la plus haute importance de traduire les auteurs de tels actes en justice. Compte tenu des éléments de preuve présentés par le Gouvernement colombien, qui identifie l'Armée de libération nationale (ELN) comme étant à l'origine de cette attaque terroriste, la Pologne exhorte l'ELN à renoncer au terrorisme et à libérer immédiatement et sans conditions tous les otages. Nous appuyons toutes les mesures annoncées par le Président Duque Márquez dans son récent message à la nation ainsi que sa volonté de continuer à appuyer les efforts de paix du peuple colombien.

Enfin, la Pologne appuie pleinement la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, qui continue de jouer un rôle vital en facilitant l'application de l'Accord de paix. Nous saluons également le rôle que jouent l'équipe de pays des Nations Unies et tous les organismes des Nations Unies présents sur le terrain.

M^{me} Marsudi (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous féliciter une fois de plus, Monsieur le Ministre, de l'accession de la République dominicaine à la présidence du Conseil de sécurité. Je suis très heureuse de vous revoir. Je remercie M. Carlos Ruiz Massieu de son exposé et je le félicite de sa nomination. Je souhaite également la bienvenue à S. E. M. Carlos Holmes Trujillo García, Ministre des relations extérieures de la République de Colombie.

Je présente les sincères condoléances de l'Indonésie au peuple et au Gouvernement colombiens

à la suite de l'attaque terroriste perpétrée la semaine dernière à Bogota. Nous condamnons le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Il constitue une des plus graves menaces à la paix et à la sécurité internationales.

Le récent attentat témoigne de la complexité des problèmes que doit affronter la Colombie. L'Indonésie est certaine qu'il n'ébranlera pas la détermination de la Colombie à continuer d'avancer dans la voie de la paix et de la stabilité. L'Indonésie a eu le privilège de concourir aux efforts de la Colombie. En 2015, à la demande du Gouvernement colombien, j'ai conduit une délégation de haut niveau en Colombie pour partager l'expérience de l'Indonésie, qui a mis fin à un conflit long de 29 ans avec le Mouvement de libération d'Atje.

C'est pourquoi l'Indonésie s'est fortement réjouie lorsqu'en 2016, le Gouvernement colombien et les Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire (FARC-EP) ont signé l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, qui donne des orientations importantes et trace la voie vers la paix et la réconciliation. Sa mise en œuvre intégrale par toutes les parties garantira une paix, une stabilité et une prospérité durables. D'après notre propre expérience, nous savons que guérir les blessures et rester fidèle à un accord n'ont jamais été des tâches faciles et exigent l'engagement, la patience et la compréhension de toutes les parties ainsi que l'appui de la communauté internationale.

Qu'il me soit permis de mettre l'accent sur certaines questions clefs pour la présente séance.

Premièrement, une réintégration efficace est essentielle. Il s'agit d'un défi extrêmement complexe et délicat qui requiert une attention soutenue. En outre, bien que la réintégration politique soit essentielle, la réintégration socioéconomique est tout aussi importante. Il est vital d'assurer les moyens de subsistance de la population : chacun doit pouvoir bénéficier des dividendes de la paix. En conséquence, nous saluons les efforts énergiques déployés par le Président Duque Márquez pour accélérer la réintégration socioéconomique des anciens membres des FARC-EP.

L'Indonésie est prête à apporter sa contribution, en particulier à appuyer la démobilisation, le désarmement et la réintégration, y compris la conversion des champs de coca en champs de produits plus productifs, tels que l'huile de palme, le caoutchouc ou le cacao. En décembre dernier, l'Indonésie et la Colombie ont lancé

un programme intitulé « L'huile de palme pour la paix ». Nous nous réjouissons à la perspective de continuer de travailler en étroite collaboration avec la Colombie cette année et de lancer la deuxième phase du programme, intitulée « Des cultures pour la paix ».

Deuxièmement, il faut relever les défis en matière de sécurité. Nous constatons, à la lecture du rapport du Secrétaire général (S/2018/1159), que des groupes armés illégaux et des organisations criminelles sont encore présents, ce qui a permis des actes de violence dans des zones qui étaient auparavant sous le contrôle des FARC-EP. Nous sommes également inquiets par les assassinats d'anciens membres des FARC-EP, de figures de la société civile et de défenseurs des droits humains par ces groupes armés illégaux. Notre propre expérience nous a enseigné que l'application de la loi doit s'accompagner du respect des droits de l'homme. Sinon, l'ordre et la sécurité, ainsi que la confiance mutuelle, seront difficiles à instaurer. C'est pourquoi nous nous félicitons de l'adoption, par le Gouvernement colombien, du Pacte national pour la vie et la protection des figures de la société civile et des défenseurs des droits de l'homme, et nous espérons qu'il sera mis en œuvre de manière efficace et cohérente. Dans ce contexte, l'Indonésie est prête à apporter son appui au Gouvernement et au peuple colombiens.

Troisièmement, les engagements pris doivent être honorés par toutes les parties. Le succès définitif du processus de paix dépendra du respect par toutes les parties concernées de leurs engagements.

La Colombie a entrepris un voyage historique vers la paix. Elle doit garder le cap. Toutes les parties doivent continuer de jouer leur rôle. Ce qui est en jeu, c'est le bien-être du peuple colombien, qui aspire à la paix. L'unité du Conseil de sécurité est d'une importance vitale pour qu'il puisse travailler en étroite collaboration avec le Gouvernement colombien et pour qu'une paix stable et durable ne soit pas hors de portée.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Ministre des relations extérieures de la République dominicaine.

Je voudrais tout d'abord remercier M. Carlos Ruiz Massieu de son excellent exposé. Il me plaît également de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Carlos Holmes Trujillo, Ministre des relations extérieures de la République de Colombie, dont la présence témoigne du fort degré d'engagement des autorités colombiennes à l'égard de chaque détail de ce processus, ainsi qu'à S. E. M^e Retno Marsudi, Ministre des affaires

étrangères de la République d'Indonésie. Je voudrais en outre saluer le travail accompli par l'ancien Représentant spécial du Secrétaire général, M. Jean Arnault, en Colombie.

Nous saisissons cette occasion pour réaffirmer l'intérêt que la République dominicaine porte au processus de paix en Colombie et son appui à ce processus, et pour condamner le grave attentat terroriste perpétré la semaine passée contre l'École de police de Bogota, ainsi que pour exprimer notre solidarité aux proches des victimes et au peuple colombien.

Depuis le début de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, nous fournissons des ressources humaines dominicaines à l'équipe d'experts qui participe à la mise en œuvre des activités, et aujourd'hui encore, nous restons attachés au succès de ces initiatives lancées à la suite de l'Accord de paix historique entre le Gouvernement colombien et la guérilla des Forces armées révolutionnaires de Colombie–Armée populaire (FARC-EP).

Il est incontestable que le processus de paix, en son deuxième anniversaire, montre des progrès tangibles. Nous saluons les efforts déployés par le Gouvernement du Président Iván Duque Márquez pour parvenir à un consensus national autour de la voie que ce processus doit suivre, ce qui est maintenant clairement perçu comme une nouvelle phase. Le deuxième anniversaire de la signature de l'Accord de paix final, le 24 novembre dernier, a offert un espace de réflexion sur les progrès accomplis, qui ont déjà transformé la société colombienne et, bien sûr et surtout, sur le chemin qui reste à parcourir pour parvenir à une paix durable et irréversible.

Les progrès réalisés ces deux dernières années sont nombreux : le cessez-le-feu définitif entre le Gouvernement et les FARC-EP, le dépôt des armes, le recul important de la violence et le début d'une nouvelle dynamique politique nationale. Mais un conflit aussi long et aussi profondément enraciné exige, à son tour, des mesures globales et durables pour parvenir à une véritable réconciliation entre toutes les parties. C'est pour cette raison que nous saluons la mise en œuvre des travaux de la Commission chargée d'établir la vérité et de garantir la coexistence et la non-répétition du conflit. Nous exhortons le Gouvernement du Président Duque Márquez à poursuivre ses efforts pour accomplir sa volonté d'unifier la société colombienne.

La tenue d'élections régionales et locales cette année, avec la participation, pour la première fois, de la

Force alternative révolutionnaire du peuple, constituera une étape importante sur la voie de la consolidation du processus politique qui est à la base de ce grand accord national. Un processus pacifique et inclusif, dans lequel les droits de l'ensemble de la population sont pleinement respectés, mettra en évidence l'importance de la dimension politique de l'Accord de paix et de son effet transformateur.

Nous sommes conscients que la consolidation de la paix reposera sur les fondements d'un développement économique porteur de transformation pour l'ensemble du pays. Nous notons avec satisfaction les mesures prises pour lier efficacement les programmes de développement axés sur les territoires aux programmes de substitution volontaire et, plus généralement, aux initiatives en faveur du développement rural, autant d'aspects importants pour la réintégration et, surtout, pour le bien-être des citoyens qui vivent dans des zones précédemment touchées par l'instabilité et la violence. Nous ne pouvons manquer de souligner qu'il s'agit d'un processus exemplaire, qui nous montre la voie à suivre au moment même où d'autres conflits dans le monde semblent s'envenimer et se prolonger dans le temps. Les expériences et les enseignements dont nous débattons ici aujourd'hui pourront, à bien des égards, servir de modèle de référence pour les efforts déployés par le Conseil afin d'encourager et d'appuyer la transition menant des conflits armés aux processus politiques.

Deux ans après la signature de l'Accord de paix, nous saluons la présentation faite par le Haut-Conseiller pour l'après-conflit, M. Emilio José Archila, de la politique dénommée « La paix par le droit », qui indique clairement une volonté de consolider les acquis de la paix avec une vision cohérente de l'avenir. Ce fait signale le passage à cette nouvelle phase du processus que vit la Colombie. Nous saluons l'objectif du plan, qui consiste à stabiliser les zones les plus touchées par le conflit et à mettre fin à la violence dans les régions qui en ont souffert pendant des décennies. Il s'agit d'une politique transversale s'inscrivant dans le long terme, ancrée dans les principes de justice et sécurité nationale, qui implique la coordination des initiatives de développement, la réintégration, le programme de substitution volontaire et les engagements pris envers les victimes.

Nous trouvons encourageants les efforts que déploie l'Agence colombienne pour la réintégration et la normalisation en vue de réduire les inégalités constatées entre les 24 secteurs territoriaux de formation et de

réintégration, et signalées par la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie. Il est essentiel que les anciens combattants bénéficient de chances égales dans ce processus. À cet égard, nous prenons note de la visite du Président Duque dans l'un de ces secteurs, le 12 octobre. Cette visite atteste de l'engagement des autorités à poursuivre ce processus.

Comme le Président Duque l'a indiqué au cours de cette visite, la communauté internationale doit continuer d'appuyer les projets de réintégration afin d'améliorer leur viabilité. Il est prévu de maintenir les secteurs territoriaux de formation et de réintégration et le versement de l'allocation mensuelle aux ex-combattants jusqu'au 15 août 2019. Nous sommes confiants que les décisions qui seront prises concernant le maintien de ces mesures au-delà de cette date le seront sur la base d'une évaluation de leurs effets positifs et des défis qui restent à relever, et dans le respect de l'avis de toutes les parties.

Il est essentiel que tant les projets de réintégration des ex-combattants que les autres initiatives lancées dans le cadre de l'Accord de paix soient viables. Le succès du processus est intimement lié aux possibilités pour tous les citoyens colombiens épris de paix d'améliorer leurs conditions de vie et leurs perspectives économiques. Nous saluons aussi les mesures prises par le Gouvernement pour renforcer la base institutionnelle et juridique de ces processus. Nous encourageons aussi les principaux acteurs responsables des initiatives internes au Gouvernement à maintenir une communication permanente entre eux en vue de parvenir à des résultats plus efficaces, sur la base de la répartition des compétences et des responsabilités.

Il importe au plus haut point de mettre en oeuvre les volets relatifs à la problématique femmes-hommes de l'Accord de paix visant la réintégration et les garanties de sécurité. Nous partageons les préoccupations exprimées par la composante internationale établie aux termes de l'Accord pour vérifier l'application des dispositions en question, et nous nous félicitons de l'engagement pris par la Vice-Présidente colombienne d'examiner le rapport qui lui a été présenté à ce sujet.

Nous nous félicitons également de l'adoption par la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie d'une stratégie pour mettre en oeuvre les résolutions 2250 (2015) et 2419 (2018) du Conseil, en mettant l'accent sur le rôle des jeunes dans la réintégration et les garanties de sécurité. Il existe une reconnaissance officielle du rôle des jeunes dans la promotion de la paix. Nous nous félicitons que le

Président Duque ait approuvé par décret en novembre un plan d'action pour la protection des figures de la société civile et des responsables locaux, des défenseurs des droits de l'homme et des journalistes. L'élaboration et la promulgation de ce plan témoigne de l'attention accordée par les autorités aux préoccupations exprimées par la Mission de vérification au sujet du nombre élevé de dirigeants assassinés depuis la signature de l'Accord de paix en novembre 2016, et de la violence qui se poursuit à ce jour.

L'un des avantages du processus de paix doit être le rétablissement de l'état de droit et de la sécurité pour tous les citoyens dans l'ensemble du territoire de la Colombie. La réalisation de cet objectif, et la réduction définitive de l'insécurité, dépendront de la mise en oeuvre effective de ce plan. Les garanties de sécurité doivent être étendues, selon les termes de l'Accord, aux anciens membres de la FARC. Nous saluons le travail accompli par le Gouvernement colombien à cet égard et considérons comme une avancée l'élaboration d'un plan de protection des anciens combattants en préparation des prochaines élections régionales et locales.

En ce qui concerne le dialogue entre le Gouvernement et l'Armée de libération nationale, nous savons qu'il se heurte à de sérieux obstacles, mais nous n'engageons pas moins instamment les deux parties à envisager de reprendre les négociations de paix en faisant preuve de la souplesse nécessaire afin d'atteindre l'objectif souhaité. Les succès du processus qui a abouti à la signature de l'Accord de paix entre la FARC et le Gouvernement colombien confirment qu'il est possible de régler les différends via des négociation fondées sur la confiance entre les acteurs.

Pour terminer, je voudrais mettre l'accent sur quatre points.

Premièrement, nous voudrions réaffirmer notre appui au travail qu'effectue la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie et lui exprimer notre reconnaissance.

Deuxièmement, nous soulignons l'importance pour tous les acteurs impliqués de maintenir l'engagement qu'ils ont pris en faveur d'un bon déroulement de ce processus complexe et délicat, toujours sujet à controverse durant certaines de ses phases.

Troisièmement, nous réitérons que l'accompagnement de la Mission de vérification des Nations Unies est et sera pour un temps encore indispensable, étant donné que c'est la meilleure garantie

pour que la communauté internationale apporte un appui sans réserve à un accord dont la conclusion a nécessité l'investissement de tant d'efforts et de sacrifices.

Enfin, la Colombie peut compter sur la solidarité de la République dominicaine tout au long du processus aux fins d'une paix durable.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole au Ministre des relations extérieures de la Colombie.

M. Trujillo García (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je me dois de remercier, à l'entame de ma déclaration, tous ceux qui nous ont exprimé leurs condoléances et leur solidarité et ont condamné unanimement l'attentat terroriste odieux perpétré récemment à Bogota, qui a fait plus de 20 morts et près de 70 blessés.

Je remercie le Ministre des relations extérieures, M. Miguel Vargas Maldonado, de présider la présente séance d'information, et je félicite la République dominicaine, la Belgique, l'Allemagne, l'Indonésie et l'Afrique du Sud de leur élection comme membres non permanents du Conseil de sécurité.

J'exprime aussi la gratitude de mon gouvernement à M. Jean Arnault pour son travail à la tête de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, et souhaite la bienvenue au nouveau Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission, M. Carlos Ruiz Massieu, que j'ai eu l'occasion de rencontrer à Bogota, avec le Président Iván Duque et M. Emilio Archila Peñalosa, Haut-Conseiller pour l'après-conflit, qui m'accompagne aujourd'hui.

Nous nous félicitons que le rapport (S/2018/1159) reconnaisse que durant les 100 premiers jours de son gouvernement, le Président Duque s'est engagé explicitement à poursuivre la mise en oeuvre de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable dans le cadre de son programme politique.

En ce qui concerne les initiatives qui ont été soumises au Congrès pour examen, il convient de signaler que, comme indiqué dans le plan intitulé « La paix par le droit », présenté au pays en décembre dernier, toutes les modifications des règles adoptées en vertu de l'Accord – à savoir que ni le trafic de drogues ni l'enlèvement ne seront désormais plus considérés comme des délits liés aux crimes politiques et qu'il faut revoir

le traitement des crimes sexuels commis à l'encontre des mineurs – ont fait l'objet de propositions législatives qui pourraient prendre effet dans un proche avenir.

Le Gouvernement du Président Duque Márquez a réaffirmé son engagement à surmonter les obstacles et à régler les difficultés auxquelles nous nous sommes heurtés sur la voie de la mise en œuvre. Nous agissons sur la base d'une vision à long terme, afin d'éliminer les conditions qui ont favorisé de multiples formes de violence tout au long de notre histoire, grâce à la coordination entre les différents organismes de l'État et en accordant la priorité aux droits des victimes et aux attentes légitimes de ceux qui, en s'acquittant de bonne foi les engagements contractés, continuent de respecter la légalité. Je voudrais mettre en exergue quelques exemples concrets de cet engagement.

Au sein du Congrès, et avec la participation active des sénateurs et des représentants du parti politique issu du processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration de l'ancien groupe armé illégal, un débat est en cours sur les différentes initiatives liées au programme de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable et sur les réformes que nous avons proposées et que j'ai déjà mentionnées. Le but est de préserver la pertinence de ces initiatives et réformes à long terme, en vue d'élargir le consensus national nécessaire pour garantir la pérennité de la mise en œuvre de l'Accord sur le plan politique et social. Dans le même temps, le Gouvernement a obtenu des crédits pour financer la première phase du projet sur le cadastre multifonctions. Cette première phase portera sur environ 70 municipalités, dont 50 % sont considérées comme prioritaires au titre des programmes de développement axés sur les territoires. Dans le cadre du plan « La paix par le droit », nous comptons tirer parti de tous les outils à notre disposition, comme les programmes de développement axés sur les territoires, dont l'exécution dans 11 000 villages de 170 municipalités bénéficiera à près de 7 millions de personnes. Les progrès tangibles accomplis en matière de réintégration sociale et économique des ex-combattants des Forces armées révolutionnaires de Colombie–Armée populaire (FARC-EP) en témoignent également.

Depuis septembre 2018, le Gouvernement du Président Duque Márquez travaille en étroite collaboration avec les représentants de la Force alternative révolutionnaire du peuple (FARC) en vue de canaliser les efforts de l'organe de suivi du processus de réintégration dans son rôle d'organe exécutif et

stratégique de haut niveau, en vue d'adopter une feuille de route adaptée à ses responsabilités. Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général, 20 projets collectifs et 29 projets individuels générateurs de revenus, évalués à de 3,7 millions de dollars, ont été déjà approuvés, et devraient bénéficier à 1 340 ex-combattants des FARC-EP, dont 366 femmes.

Dans la foulée de cette nouvelle dynamique, les départements ont mis sur pied des comités régionaux de réintégration, ce qui a eu un effet très positif. Le Gouvernement estime que l'une de ses fonctions est de créer les conditions propices à la réintégration et de montrer la voie à suivre, pour que la communauté internationale et le secteur privé puissent participer activement au processus de réintégration. Lorsque cet objectif sera atteint, on ne pourra évidemment pas dire que les projets mis en œuvre grâce à cet appui sont un échec de l'État, mais plutôt une réalisation du Gouvernement. Même si nous convenons qu'il est possible que le Gouvernement précédent n'ait pas garanti l'accès à la terre aussi rapidement que l'on s'y attendait, il faut mentionner qu'aujourd'hui, un grand nombre de projets productifs ont pu être menés en établissant l'équilibre avec la nécessité de garantir l'accès à la terre sous forme de bail, grâce à l'appui technique, commercial et financier de nombreuses entités dont nous avons sollicité l'aide pour renforcer l'élaboration de ces projets, notamment INNpulsá, une entité gouvernementale spécialisée en projets économiques, relevant du Ministère du commerce, de l'industrie et du tourisme.

Dans ce même contexte – certainement en raison des dates auxquelles les informations ont été recueillies –, le rapport n'indique pas que le Gouvernement, au prix d'efforts considérables dirigés par le Ministère de la santé et de la protection sociale, a réalisé une étude judicieuse des besoins et fourni une couverture sanitaire dans les secteurs territoriaux de formation et de réintégration, dans de meilleures conditions que celles qui existaient jusqu'en août de cette année. En outre, dans le cadre d'un projet de longue date et dont la Mission de vérification a connaissance, le Gouvernement a pu prolonger les activités de distribution de vivres jusqu'en août 2019.

Enfin, la pleine opérationnalisation du Système intégré pour la vérité, la justice, la réparation et la non-répétition, grâce au début des travaux de la Commission chargée d'établir la vérité, est d'une grande importance. Le 16 janvier, en commémoration de sa première année de fonctionnement, la Juridiction spéciale

pour la paix a présenté un bilan que nous estimons positif : 11 675 personnes ont signé un accord par lequel elles se sont soumises à son autorité, dont 9 687 anciens membres des FARC-EP et 1 938 membres des forces de sécurité publique. Le Gouvernement partage les attentes de tous les Colombiens en matière de justice transitionnelle – il espère que sa crédibilité sera renforcée, ce qui facilitera son fonctionnement, dans le respect du mandat de chacune de ses composantes et conformément aux engagements pris par la Colombie en vertu du droit international.

Le Gouvernement du Président Duque Márquez attache la plus haute importance à la sécurité des ex-combattants, de leurs dirigeants et des responsables des programmes de substitution volontaire des cultures illégales. À cet égard, nous partageons l'analyse faite dans le rapport en ce qui concerne les efforts déployés par le Gouvernement, les résultats escomptés et l'élaboration, déjà en cours, des plans de sécurité pour les prochaines élections locales qui se tiendront en octobre.

Le Gouvernement colombien condamne sans équivoque les actes inadmissibles qui visent les figures de la société civile et les défenseurs des droits de l'homme, qui sont liés à des facteurs tels que l'intensification de la concurrence pour la domination et le contrôle des différents circuits économiques illicites, la stabilisation des zones qui étaient contrôlées par les FARC-EP, l'expansion sans précédent des cultures illégales et la persistance des activités de divers groupes armés illégaux. Le Bureau du Procureur général s'emploie à renforcer les processus d'enquête et a pu faire la lumière sur 53,36 % de ces affaires jusqu'à présent. En adoptant, en novembre 2018, le plan d'action pour la protection des figures de la société civile et des responsables locaux, des défenseurs des droits de l'homme et des journalistes, nous avons renforcé davantage la capacité de l'État à mettre en œuvre des mesures efficaces pour prévenir, protéger et punir, s'agissant de ces crimes.

En ce qui concerne les garanties juridiques accordées aux anciens membres des FARC-EP, je voudrais ajouter qu'au cours de la période à l'examen, le Haut-Commissariat pour la paix a réglé certains cas ayant trait à la transition vers la légalité.

Le rapport appelle également l'attention sur la situation très difficile dont nous avons hérité en ce qui concerne les cultures illégales en Colombie. Dans ce contexte, nous partageons l'évaluation faite dans le rapport selon laquelle pour parvenir à réduire la violence

et l'insécurité, il est indispensable d'éliminer les circuits économiques illicites, notamment le trafic de drogue.

Nous ne ménagerons aucun effort pour continuer à nous attaquer avec force, de manière intégrale et équilibrée, contre le problème mondial de la drogue dans toutes ses dimensions et à tous les maillons de la chaîne. Pour toutes ces raisons, nous intensifions actuellement nos efforts et avons adopté une nouvelle politique pour traiter efficacement toutes les questions pertinentes. Par ailleurs, nous soulignons l'importance que revêt le principe de la responsabilité partagée, fondement de l'action collective internationale qui est nécessaire pour lutter contre le problème mondial de la drogue. J'en veux pour preuve l'éradication de 30 262 hectares de cultures illicites entre le 7 août et le 26 décembre 2018. Dans ce contexte, nous espérons qu'avec les modifications apportées à la politique de stabilisation « La paix par le droit », le Programme national intégral de substitution des cultures illicites, avec les différentes mesures qui seront mises en œuvre, aura un effet durable dans le temps.

Nous convenons avec le Secrétaire général que le principal défi aujourd'hui consiste à mettre en œuvre efficacement les plans et programmes conçus pour assurer aux communautés les plus vulnérables, aux victimes et aux anciens membres des FARC-EP une plus grande sécurité, un meilleur accès aux biens et services publics et des substituts viables aux économies criminelles. Conformément à l'importance que le Gouvernement accorde à la question, la Vice-Présidente de la République et le Haut Conseiller pour l'après-conflit ont reçu en novembre un premier rapport de la composante internationale chargée de vérifier l'application des dispositions relatives à la problématique femmes-hommes, dans lequel il avait déjà été fait mention du Forum gouvernemental de haut niveau sur l'égalité des sexes. La séance du Forum s'est tenue le 16 janvier 2019 et, à cette occasion, les lignes directrices présentées par le Président de l'instance, le Haut Conseiller pour l'après-conflit, ont été approuvées. La participation de la Conseillère présidentielle pour l'équité des femmes a été décisive à cet égard. Dans le même temps, le groupe technique chargé de l'égalité des sexes au sein du Conseil national de réintégration a continué de jouer un rôle important dans la promotion d'une réintégration globale.

Le rôle de suivi, d'appui et de facilitation de l'ONU est d'une grande importance pour vérifier la mise en œuvre effective de l'Accord final et le respect

des engagements pris. Nous estimons que ces activités doivent s'inscrire dans le cadre du mandat reçu, étant entendu que c'est le Gouvernement national colombien qui doit diriger tous les aspects de la mise en œuvre et que la meilleure façon d'y contribuer est de coordonner ces efforts avec la politique « La paix par le droit » et les évolutions qui en découleront, dont beaucoup devront impliquer les échelons locaux.

Nous nous félicitons vivement de la contribution de la Mission de vérification à la réalisation de cet objectif commun et espérons maintenir une relation constructive et de confiance avec elle, dans le cadre de son mandat et conformément à notre Constitution et à nos lois.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de Cuba.

M^{me} Rodríguez Camejo (Cuba) (*parle en espagnol*) : C'est un réel plaisir, Monsieur le Président, de vous voir présider la présente séance du Conseil de sécurité.

Nous souhaitons la bienvenue à S. E. M. Carlos Holmes Trujillo García, Ministre des relations extérieures de la République de Colombie, et à la délégation qui l'accompagne. Nous saluons également la présence de la Ministre des affaires étrangères de la République d'Indonésie, S. E. M^e Retno Marzuki.

Nous remercions M. Carlos Ruiz Massieu, nouveau Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, de son exposé, et réaffirmons l'appui constant de Cuba à son action, tout en rendant hommage au travail important réalisé par son prédécesseur, M. Jean Arnault.

Cuba est attachée au processus de paix en Colombie. Nous avons contribué durant des décennies aux divers efforts déployés en ce sens dans le pays. L'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable a été un événement historique ayant permis la réinsertion dans la société de milliers de guérilleros qui, pendant plus de 50 ans, s'étaient opposés à l'État colombien. Il est indispensable que l'Accord final signé entre l'État colombien et les Forces

armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire (FARC-EP) soit mis en œuvre dans son intégralité.

Bien que des progrès importants aient été accomplis, on observe des retards considérables dans la mise en œuvre d'éléments importants de l'Accord, notamment en ce qui concerne la participation politique, la question agraire, les mesures juridiques et législatives, ainsi que dans d'autres aspects tels que l'insécurité dans les zones les plus vulnérables et la lenteur du processus de réintégration socioéconomique des anciens combattants. Il est particulièrement préoccupant de constater que d'aucuns tentent de modifier des éléments essentiels souscrits de bonne foi dans le domaine de la Juridiction spéciale pour la paix. Il serait regrettable que des années de négociations complexes soient balayées d'un revers de la main. Le non-respect de l'Accord pourrait compromettre l'avenir pacifique que la Colombie appelle de ses vœux et qu'elle mérite et aurait des conséquences négatives pour l'Amérique latine et les Caraïbes, ainsi que pour la communauté internationale tout entière, qui a soutenu sans réserve l'Accord final et suit le processus avec espoir.

Nous tenons à exprimer nos condoléances au Gouvernement et au peuple colombiens, en particulier aux proches des victimes de l'attentat du 17 janvier perpétré à Bogota. Cuba rejette et condamne tous les actes, méthodes et pratiques terroristes sous toutes leurs formes et dans toutes leurs manifestations. Cuba n'a jamais permis ni ne permettra que son territoire soit utilisé pour l'organisation d'actes terroristes contre un État quel qu'il soit. Cuba s'est acquittée à la lettre de son rôle de garant du processus de paix entre les FARC-EP et les autorités colombiennes, ainsi que de garant et de siège de remplacement pour le dialogue colombien entre le Gouvernement et l'Armée de libération nationale. Cuba est contre le terrorisme, contre la guerre et pour la défense de la paix. Au motif moral que nous sommes victimes du terrorisme d'État depuis des décennies et pouvons nous targuer d'un bilan irréprochable dans ce domaine, nous condamnons le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, quelles qu'en soient les motivations.

La séance est levée à 12 h 15.